



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

TERRITOIRE DES ILES
WALLIS ET FUTUNA

Service de la Réglementation
et des Elections

ARRÊTÉ N° 2019 - 1072

Approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 122/AT/2019 du 05 décembre 2019 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'Assemblée Territoriale.

**Le Préfet, Administrateur supérieur des Îles Wallis et Futuna
Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer ;

VU le décret n° 46-2377 du 25 octobre 1946 portant réorganisation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, en ce qu'il a été rendu applicable au territoire par l'article 12 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 ;

VU le décret n° 57-811 du 22 juillet 1957 relatif aux attributions de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie, en ce qu'il a été rendu applicable au territoire par l'article 12 de la loi précitée ;

VU le décret du Président de la République en date du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFELEC, Administrateur Général, en qualité de Préfet, administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna ;

VU l'arrêté du Ministère de l'Intérieur et de la Ministre de l'Outre-mer en date du 28 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Christophe LOTIGIE en qualité de Secrétaire général du territoire des îles Wallis et Futuna ;

VU l'arrêté n° 2019-002 du 09 janvier 2019 accordant délégation de signature à Monsieur Christophe LOTIGIE, Secrétaire Général des îles Wallis et Futuna ;

VU l'arrêté n° 2019-885 du 31 octobre 2019 portant convocation de l'Assemblée Territoriale en session budgétaire ;

Sur proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE :

Article 1er : Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 122/AT/2019 du 05 décembre 2019 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'Assemblée Territoriale.

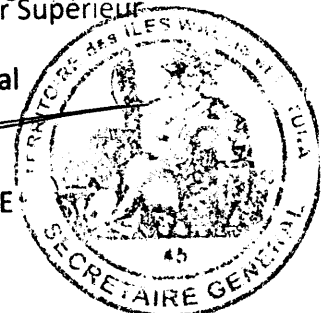
Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera./.

Ampliations :

Cabinet	1
Délégation Futuna	1
AT/CP	2
DFIP	1
Finances	1
Tous services	25
SRE/JOWF	2

Mata'Utu, le 12 DEC. 2019
Pour le Préfet, Administrateur Supérieur
et par délégation
le Secrétaire Général

Christophe LOTIGIE





La Présidence

Délibération n° 122/AT/2019 du 05 décembre 2019

« Portant désignation des membres des commissions intérieures de l'Assemblée Territoriale »

L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

- VU la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de Territoire d'Outre – mer ;
- VU la loi organique n° 95-173 du 20 février 1995, relative au régime budgétaire et comptable du Territoire des îles Wallis et Futuna ;
- VU le décret n°46-2377 du 25 octobre 1946, portant réorganisation du Conseil Général de la Nouvelle - Calédonie et Dépendances, en ce qu'il a été rendu applicable dans le Territoire des îles Wallis et Futuna par l'article 12 de la loi précitée ;
- VU le décret n°57-811 du 22 juillet 1957, relatif aux attributions de l'Assemblée Territoriale de la Nouvelle - Calédonie, en ce qu'il a été rendu applicable au Territoire des îles Wallis et Futuna par l'article 12 de la loi n°61-814 du 29 juillet 1961, susvisée ;
- VU le règlement intérieur de l'Assemblée Territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2019-885 du 31 octobre 2019 portant convocation de l'Assemblée Territoriale en session budgétaire ;

Conformément aux textes susvisés ;
A dans sa séance 05 décembre 2019 ;

ADOPTE

Les dispositions dont la teneur suit :

Article 1 :

A compter de la clôture de la session budgétaire 2019, les commissions intérieures de l'Assemblée Territoriale sont composées comme suit :

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

M. Soane Paulo MAILAGI Président
Melle Lavinia TAGANE Vice-Présidente
M. Sosefo MOTUKU « Tuiaso » membre
M. André VAITOOTAI « Tui Mata'Utu » membre
M. Lafaele TUKUMULI membre.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

M. Napole POLUTELE Président
Melle Lavinia TAGANE Vice-Présidente
Mme Marie-Louise SELUI membre
* Mme Nivaleta ILOAI membre
M. Frédéric BAUDRY membre.

COMMISSION DE L'EQUIPEMENT, DU PLAN ET DE L'ENVIRONNEMENT

M. Sosefo MOTUKU « Tuiaso » Président
M. André VAITOOTAI « Tui Mata'Utu » Vice-Président
Mme Yannick FELEU membre
M. Soane Paulo MAILAGI membre
M. Frédéric BAUDRY membre.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

M. André VAITOOTAI « Tui Mata'Utu » Président
M. Sosefo MOTUKU « Tuiaso » Vice-Président
M. Soane Paulo MAILAGI membre
Mme Mireille LAUFILITOGA membre
M. Lafaele TUKUMULI membre.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. André VAITOOTAI « Tui Mata'Utu » Président
Mme Marie-Louise SELUI Vice-Présidente
Mme Mireille LAUFILITOGA membre
Mme Yannick FELEU membre
M. Tuliano TALOMAFAlA membre.

COMMISSION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Melle Lavinia TAGANE Présidente
M. Soane Paulo MAILAGI Vice-Président
M. André VAITOOTAI « Tui Mata'Utu » membre
M. Toma SAVEA membre
M. Mikaele SEO membre.

COMMISSION DE LA CONDITION FEMININE, DE L'ARTISANAT ET DE LA CULTURE

Mme Yannick FELEU Présidente
M. André VAITOOTAI « Tui Mata'Utu » Vice-Président
Mme Mireille LAUFILITOGA membre
Melle Lavinia TAGANE membre
Mme Savéline VEA membre

COMMISSION INTEGRATION REGIONALE

M. Soane Paulo MAILAGI Président
M. Sosefo MOTUKU « Tuiaso » Vice-Président
Melle Lavinia TAGANE membre
M. David VERGÉ membre
M. Munipoese MULIAKAAKA membre

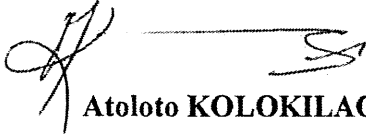
COMMISSION DU DEVELOPPEMENT, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU TOURISME

M. Napole POLUTELE Président
Melle Lavinia TAGANE Vice-Président
M. David VERGÉ membre
M. André VAITOOTAI « Tui Mata'Utu » membre
M. Mikaele KULIMOETOKE membre

Article 2 :

La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit./.

Le Président de l'Assemblée Territoriale,



Atoloto KOLOKILAGI

La secrétaire,



Yannick FELEU